



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 8 juillet 2026 à 18h, au 32 ter avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Karine DEDIEU, Vice-Présidente du CIAS.

Membres présents : 12

ARBAULT Edith, **AZAM** Martine, **BLANQUET** Marguerite, **BONFANTI** Djamila, **DEDIEU** Karine (*pouvoir de COURVEILLE Martine*), **HERNANDEZ** Francine, **MANUEL** Chistian (*pouvoir de RATABOUL Gisèle*), **PLO** Pascal, **SAN ANDRES** Thierry, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **VALERY** Béatrice, **VEDEL** Adeline.

Membres excusés : 7

BALARAN Jean-Marc, **BARTHAS** Patricia, **COURVEILLE** Martine (*pouvoir à DEDIEU Karine*), **GARCIA** Jean-Marie, **GRIMAUD** Hélène, **KEDI** Christelle, **RATABOUL** Gisèle (*pouvoir à MANUEL Christian*).

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	2
Membres présents	12	Voix délibératives	14

Secrétaire de séance :

SAN ANDRES Thierry

Numéro :

08/07/2026-02

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu les inscriptions budgétaires du budget primitif 2026 et l'adoption du Compte Financier Unique.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais compète et/ou modifie une partie du budget primitif.

Sa spécificité réside dans l'intégration du résultat de l'année antérieur constaté à l'occasion de l'approbation du Compte Financier Unique.

Après l'adoption du Compte Financier Unique (CFU), le budget supplémentaire est donc l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget 2026 en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues à l'issue de l'adoption du CFU.

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Le budget supplémentaire présenté aux membres du Conseil d'Administration s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 112 275.04 € en fonctionnement
- 10 927.01 € en investissement en tenant compte des reports de crédits de 2025

Le tableau ci-dessous retrace les grands équilibres budgétaires inscrits au budget supplémentaire pour le budget principal :

Budget principal CIAS		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits investissement	10 475,21	-
REPORT	Reste à Réaliser (RAR)	451,80	-
	001 Solde d'exécution section d'investissement reporté	-	10 927,01
	<i>Dépenses si solde négatif</i> <i>Recettes si solde positif</i>		
TOTAL	Total section Investissement	10 927,01	10 927,01

Budget principal CIAS		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement	112 275,04	10 758,00
REPORT	Reste à Réaliser (RAR)	-	-
	002 Résultat de fonctionnement reporté	-	101 517,04
	<i>Dépenses si solde négatif</i> <i>Recettes si solde positif</i>		
TOTAL	Total section Fonctionnement	112 275,04	112 275,04

Total Budget **123 202,05** **123 202,05**

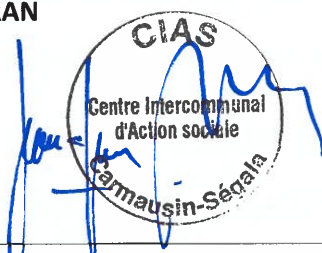
Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'adopter le budget supplémentaire 2026 tel que présenté.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré le 8 juillet 2026,

Le Président,
Jean-Marc BALARAN



La secrétaire de séance,
Thierry SAN ANDRES

Acte certifié exécutoire compte tenu :
 - de sa transmission en Préfecture le
 - de sa publication le